



AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL POUR MINEUR(S) (autorité parentale exclusive)

Je soussigné(e) :

Né(e) le

Domicilié(e) à

Agissant en qualité de père mère tuteur

Autorise l'établissement d'un combi (passeport et carte d'identité)
 d'un passeport
 d'une carte d'identité
 d'un passeport provisoire

en faveur du(des) mineur(s) (nom(s), prénom(s), date(s) de naissance du(des) mineur(s)) :

.....
.....

En cette qualité, je déclare sur l'honneur avoir l'exercice de **l'autorité parentale exclusive** sur le(s) mineur(s) ci-dessus mentionné(s).

Date et lieu :

Signature du représentant légal :

.....

Prière de joindre une photocopie d'un document d'identité du signataire

Important !

En cas de divorce ou de séparation de corps des parents, le demandeur doit fournir une copie certifiée conforme du jugement (récente) lui confiant **l'autorité parentale exclusive** sur les enfants.

Si l'instance est en cours, il doit fournir l'ordonnance relative à **l'autorité parentale exclusive**, prononcée par le Président du Tribunal compétent.

En cas de tutelle, la décision de justice désignant le tuteur est requise.